



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

Ouverture de la séance à 19h34.

Présents : Fabrice BAUDRAS, Marie-Jeanne BERNIER, Marc CHAUTEMPS, Florian DANIEL, Antoine DEREPA, François DUPIN, Jean-Luc HOLDYNSKI, Emmanuelle LADROSSE, Valentin PINSOLLES, Pascale POINSON, Marion POINSOT, Séverine RENAUD

Absents : Laëtitia ALVAS DA SILVA pouvoir à Marion POINSOT, Sarah DUBIEF pouvoir à Valentin PINSOLLES, William GERARDIN pouvoir à Séverine RENAUD

1) Approbation du Procès-verbal du conseil du 05 juin 2026

PV approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un secrétaire de séance : Pascale POINSON

3) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - Retrait de la délibération 13.2026 du 03 avril 2026

Par courrier reçu le 1^{er} juin, la Préfecture, par son pôle Conseil et Contrôle de Légalité, demande de retirer la délibération 13.2026 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal. Cette cellule de la préfecture observe que le Conseil Municipal n'a pas précisé les cas dans lesquels le maire est autorisé :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice
- D'exercer ou à déléguer au nom de la commune le droit de préemption

Le Retrait de la délibération 13.2026 est validé à l'unanimité.

4) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

En conséquence, il est proposé de modifier ainsi :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles, pénales et spécialisées, tant en première instance qu'en appel et en cassation, y compris pour exercer les voies de recours, et de se constituer partie civile lorsque les intérêts de la commune sont en cause ;

- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption afférent aux fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux, dans toutes les hypothèses où ce droit peut être exercé ;

Cette modification est validée à l'unanimité.

5) Commission de contrôle des listes électorales – 5 représentants

Il existe dans chaque commune une commission de contrôle des listes électorales dont les membres sont désignés par un arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans.

Cette commission de contrôle des listes électorales :

- S'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle se réunit :

- Soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire ;
- Soit entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin
- En tout état de cause, au moins une fois par an.

Pour donner suite à la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants, la composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) a été modifiée.

Dorénavant, elle diffère, pour l'ensemble des communes, en fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors des dernières élections et la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3 :

-> Si 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, 3 issus de la liste majoritaire et 2 issus de la liste d'opposition.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission s'il est maire, adjoint titulaire d'une délégation quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les candidats issus de la liste majoritaire sont :

- Marie-Jeanne BERNIER
- Valentin PINSOLLES
- Séverine RENAUD

Les candidats issus de la liste d'opposition sont :

- Antoine DEREPAIS
- Emmanuelle LADROSSE

La composition de la commission a été validée à l'unanimité.

6) Agent Social faisant fonction d'ATSEM - Renouvellement du contrat

Il convient d'anticiper le renouvellement du contrat d'Agent Social faisant fonction d'ATSEM qui arrivera à son terme le 31 août 2026, à raison de 11 heures cinquante centième hebdomadaire.

Le contrat initial date du 31/08/2022 et est suivi d'avenants pour une durée d'un an, dont le dernier va du 01/09/2025 au 31/08/2026 (3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse sur une période ne pouvant excéder 6 ans) en qualité d'agent spécialisé en école maternelle.

Ce poste relève de la catégorie hiérarchique C, indice brut 368 (indice majoré 367).

Il est proposé de renouveler le contrat pour 1 an soit jusqu'au 31 août 2027.

Le renouvellement du contrat est validé à l'unanimité.

7) Association GGS – Demande de Subvention

Le 12 septembre, l'association G.G.S. reçoit la compagnie AbeauM qui jouera sous les halles une pièce qui s'appelle Acting.

Le spectacle sera gratuit pour les gemellois.

L'Association GGS a demandé au conseil municipal de participer au coût à hauteur d'une subvention de 300€.

La demande de subvention de 300 euros au profit de G.G.S. est validée à l'unanimité.

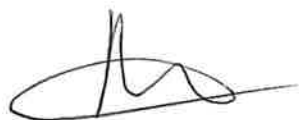
8) Affaires diverses

- Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026 a eu lieu le 29/06/2026.
Les effectifs à la prochaine rentrée seront de 94 élèves dans le RPI élémentaires et 43 élèves à la maternelle de GEMEAUX (enfants de Gemeaux).
Mme Orry qui avait la classe de CP part, son poste étant supprimé par suite de la décision, par l'Education Nationale, de fermer une classe.
Aussi, à la prochaine rentrée, tous les niveaux seront doublés, la répartition des classes sera : 1 classe de CP-CE1 et 1 classe de CE2-CM1 à Gemeaux, 1 classe de CM1-CM2 à Pichanges, 1 classe de CE1-CE2 à Spoy.
Pendant la canicule, 5 ventilateurs ont été achetés pour rafraîchir les classes. De plus, les salles communales plus fraîches ont été mises à disposition des enseignantes : SUM, salle du conseil (ancienne et nouvelle), caveau.
Une liste de travaux à réaliser pendant les vacances d'été a été transmise par les enseignantes à la mairie, nous ferons au mieux.
Pour les gros travaux à prévoir concernant notre pôle scolaire, les 2 priorités sont le remplacement des dalles glissantes à l'extérieur et le rafraîchissement des classes. A ce sujet, nous avons reçu une proposition d'aides d'EDF jusqu'à 400€ par ventilateur et 10 000€ pour l'installation de clim air/air. Nous allons donc racheter quelques ventilateurs pour la rentrée de septembre et étudier les solutions d'installation de climatisation. Des entreprises proposant la pose de films sur les vitres des classes sont également en cours de consultation.
- Recensement en 2027 -> 2 postes d'agents seront recrutés. Rémunération en partie par la commune et en partie par une dotation forfaitaire.
- Village fleuri : la visite a eu lieu le 18/06/2026, ça s'est bien passé. Nous attendons la décision du jury.
- Fête de l'école, fête de la musique et festivités du 13 juillet annulées en raison de la canicule. Report du repas GGS le 04/09.
- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h sous les Halles, le verre de l'amitié sera servi sans alcool.
- Guinguette : une première soirée aura lieu le jeudi 30/07 vers le terrain de pétanque avec le camion pizza Gravina Pizz' et le groupe Glory Pop (qui devait venir initialement pour le bal du 13 juillet) et tirage du feu d'artifices si autorisation préfectorale.
1 barnum-bar a été acheté ainsi que des tables de bar.
- Petit commerce : 2 candidats à la reprise ont été reçus. Un 3^e candidat a présenté un projet tout récemment.
- Personnel communal :
 - Agents techniques : le remplacement du second agent technique est lancé.

- Un dossier concernant un fonctionnaire est en cours d'analyse avec différents organes, de gestion pour donner suite à une régularisation de cotisations faites précédemment.
- La parole aux élus :
 - Jean-Luc : attention au rangement de l'atelier et à l'utilisation du matériel communal notamment par Arpège
 - François : miroir croisement rue de Glapigny, quand sera-t-il posé ? ce sera fait quand il y aura un deuxième cantonnier.
 - Marc : attention à l'arrosage des plantes, une partie de ce qui a été planté est crevée à cause de la canicule et de la sécheresse.
 - Valentin : fera un point avec Jean-Luc et Nicolas sur la commune pour l'arrosage des arbres dernièrement plantés
 - Marie-Jeanne : le panneau à l'entrée rue Glapigny a-t-il été refixé ? pas encore.
Maison vendue petite rue Moreau avec 3 logements prévus -> cela va poser un problème de parking.
 - Antoine : Est-ce vrai qu'il y a un permis de construire qui a été accordé sur le terrain à vendre Route du logis ? Car le terrain est vraiment petit ~250m2 -> à vérifier
 - Prochain conseil : 8 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

La Secrétaire de
séance
Pascal POISSON



Le Maire
Fabrice BAUDRAS

